

Portant intégration et nomination de Ma-
demoiselle AYA Justine, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Techniques Industriel-
les).-

LE PREMIER MINISTRE;

(/ I S A S :

(/U la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/U la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut
général des fonctionnaires;

(/U le Décret n° 60/90 du 03 Mars 1960 fixant le sta-
tut commun des cadres de la catégorie A-I des Services Techniques;

(/U le décret n° 62/130/MP, du 9 Mai 1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires;

(/U le décret n° 62/195/FP, du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/U le décret n° 62/197/FP, du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62
du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/U le décret n° 62/198/FP, du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat;

(/U le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8;

(/U le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements;

(/U le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP, du 5 Juil-
let 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/U le décret n° 85/260 du 3 Mai 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat;

(/U le décret n° 89/581 du 18 Octobre 1990 portant
nomination du Premier Ministre;

(/U le décret n° 90/513 du 1er Septembre 1990 portant
nomination des Membres du Gouvernement;

(/U le décret n° 90/514 du 1er Septembre 1990 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement;

(/U l'arrêté n° 2087/FP, du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;

(/U le dossier de candidature constitué par l'intéressée.

(/u le Décret 90/581 du 18 Octobre 1990 organisant l'intérim
du Premier Ministre.

ECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 03 Mars 1960 susvisé, Mademoiselle AYA Justine, née le 22 Novembre 1958 à OUESSO, titulaire du Diplôme d'Analyse Programmeur BASIC COBOL - IBM 34 en Informatique, obtenu en Informatique - Formation - Application (Enseignement Privé en Informatique Bureaucratique) (France), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Techniques Industrielles) et nommée au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

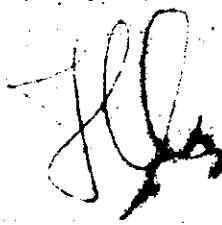
ARTICLE 2.- : L'intéressé est mise à la disposition du Ministère des Finances et du Budget;

ARTICLE 3.- : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC. et communiqué partout où besoin sera./-

Par Le Premier Ministre P.I.,

BRAZZAVILLE, le 26 Décembre 1990

Le Ministre du Travail et de
La Sécurité Sociale,


- Jeanne DAMBENDZET.-


- Pierre MOUSSA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC	1
- DGFP/DGPOE	3
- DGFP/BST	3
- D.G.B.	2
- D.C.F.	1
- M.F.B.	2
- M.F.B./DAE	2
- INTERESSEE	1
- DOSSIER	3
- SGG/BC.	2./-

